



Projet Social du centre social et culturel

**Accompagner
Ecouter
Participer
Soutenir
Consulter
Animer
Partager
Accueillir
Préserver
Encourager
Anticiper
Faciliter**

Les
**Collines
du Léman**

Communauté de Communes

ALLINGES ARMOY CERVENS DRAILLANT LE LYAUD ORCIER PERRIGNIER

PROJET SOCIAL

Une des vocations du centre social des Collines du Léman est de favoriser et susciter la participation de tous les acteurs locaux à l'établissement de son projet social.

Ce projet passe par une première phase de diagnostic, établi avec les partenaires et les associations locales, pour parvenir à une cohérence sociale de notre territoire.

Pour cela, une conférence sociale locale a été organisée afin de pouvoir recenser les besoins exprimés et réfléchir aux différentes thématiques à développer pour répondre au plus près à la demande des habitants.

Faits marquants 2009

- Nouveau directeur du centre social et culturel.

M. Corbet a quitté ses fonctions le 30 mars.

M. Ben Sadoun a pris ses fonctions le 1^{er} juin.

Outre la période de vacance, une période d'appropriation des dossiers a été nécessaire (plusieurs rencontres à la C.A.F. entre techniciens).

- Nomination de M. Delieutraz, comme administrateur C.A.F

M. Delieutraz a participé à la conférence sociale locale et assiste régulièrement au conseil communautaire, instance décisionnelle du centre social et culturel.

- Première conférence sociale locale

Le 7 octobre, cette rencontre participative a réuni 50 personnes : élus, techniciens, habitants.

SOMMAIRE

1. LE TERRITOIRE D'ACTION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

2. PRESENTATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AUJOURD'HUI

3. UNE DEMARCHE GLOBALE POUR UN PROJET SOCIAL PARTAGE
 - 3.1 Gouvernance du Centre Social et Culturel
 - 3.2 La première Conférence Sociale Locale du 7 octobre

4. LE PROGRAMME D'ACTION

5. EVALUATION - SUIVI

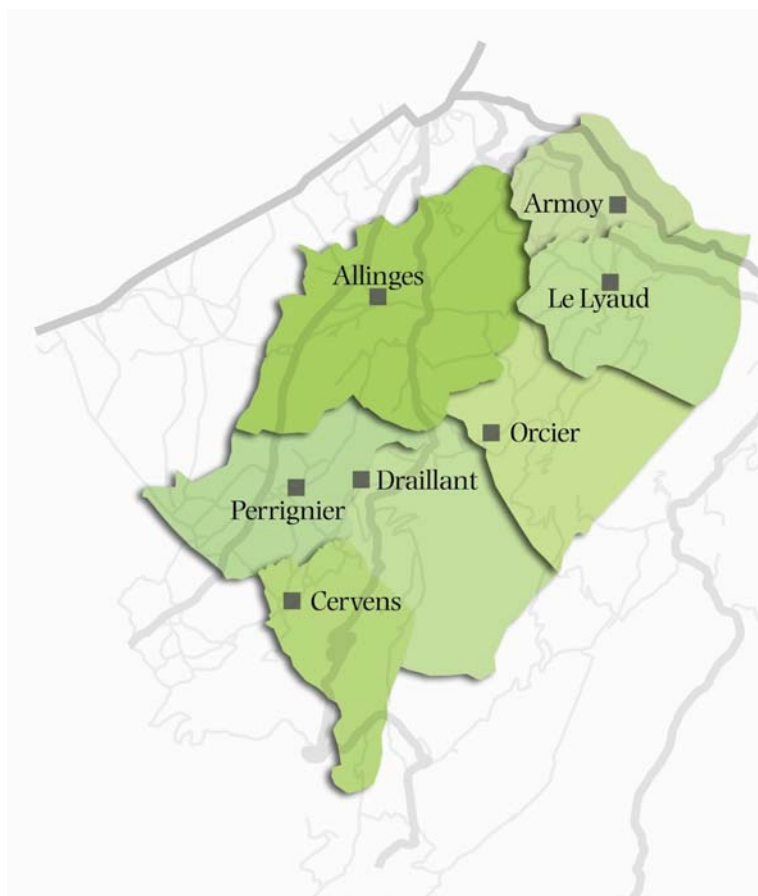
1. LE TERRITOIRE D'ACTION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES COLLINES DU LEMAN

La communauté de communes des Collines du Léman fédère **7 communes du Chablais** (Haute-Savoie) : [Allinges](#), [Armoy](#), [Cervens](#), [Drailant](#), [Le Lyaud](#), [Orcier](#) et [Perrignier](#).

Entre le lac Léman et le massif des Hermones, son territoire s'étend sur plus de 6000 hectares.

Située au sud de l'agglomération de Thonon-les-Bains, elle regroupe une population de plus de 10.000 habitants.

La communauté de communes connaît actuellement une forte augmentation de sa population. Ce phénomène démographique entraîne le développement de zones résidentielles péri-urbaines qui viennent prolonger les bourgs et hameaux existants.



7 communes : 10156 habitants

Allinges : 3 632 habitants

Armoy : 1 147 habitants

Cervens : 1080 habitants

Drailant : 661 habitants

Le Lyaud : 1454 habitants

Orcier : 764 habitants

Perrignier : 1418 habitants

La population de notre territoire est composée de deux groupes distincts : une population locale ancrée sur le territoire depuis plusieurs générations, et une population semi-urbaine, nouvellement installée, qu'il faut accueillir et intégrer en respectant la vie de chacun.

Les nouveaux arrivants aux pratiques plus urbaines sollicitent de nouveaux services, font apparaître de nouveaux besoins, les populations locales aux réseaux familiaux plus proches, forment quant à elles la base d'un tissu associatif et de liens sociaux denses et actifs.

Cela suppose de préserver les dynamiques sociales existantes et de mettre à la disposition de tous les habitants des services de proximité qui leur permettront de trouver au cœur des villages la réponse à leurs besoins, sans aller jusqu'à la ville la plus proche.

Les habitants de nos villages doivent pouvoir conjuguer au quotidien une vie professionnelle, familiale, et sociale de bonne qualité, dans un environnement préservé mais dynamique.

Les données du territoire

Les services suivent régulièrement les principales données relatives au territoire. Elles sont analysées périodiquement dans le cadre de la commission sociale et servent de support aux débats avec les habitants (conférence sociale locale, groupes de travail...)

Les indicateurs clés à suivre portent principalement sur :

- l'évolution de la population de 0 à 6 ans
- le vieillissement de la population (notamment les + de 75 ans)
- les phénomènes de précarisation (bas revenus, situation de l'emploi, minima sociaux...)

Note : nous avons signé une convention avec la CAF qui nous permettra de disposer de données statistiques régulières établies par la CAF sur les domaines d'intervention qui nous intéressent.

L'action 01 prévoit la mise en forme de ces données pour constituer la base d'un observatoire en continu des données sociales. Une fois conçus, ces éléments seront annexés au projet social.

2. LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AUJOURD'HUI

Le centre social et culturel réunit une équipe répartie selon les services au siège de la collectivité, au multi accueil et dans le réseau des bibliothèques.

Ses services interviennent à tous les âges de la vie, dans les domaines suivants :

Action sociale :

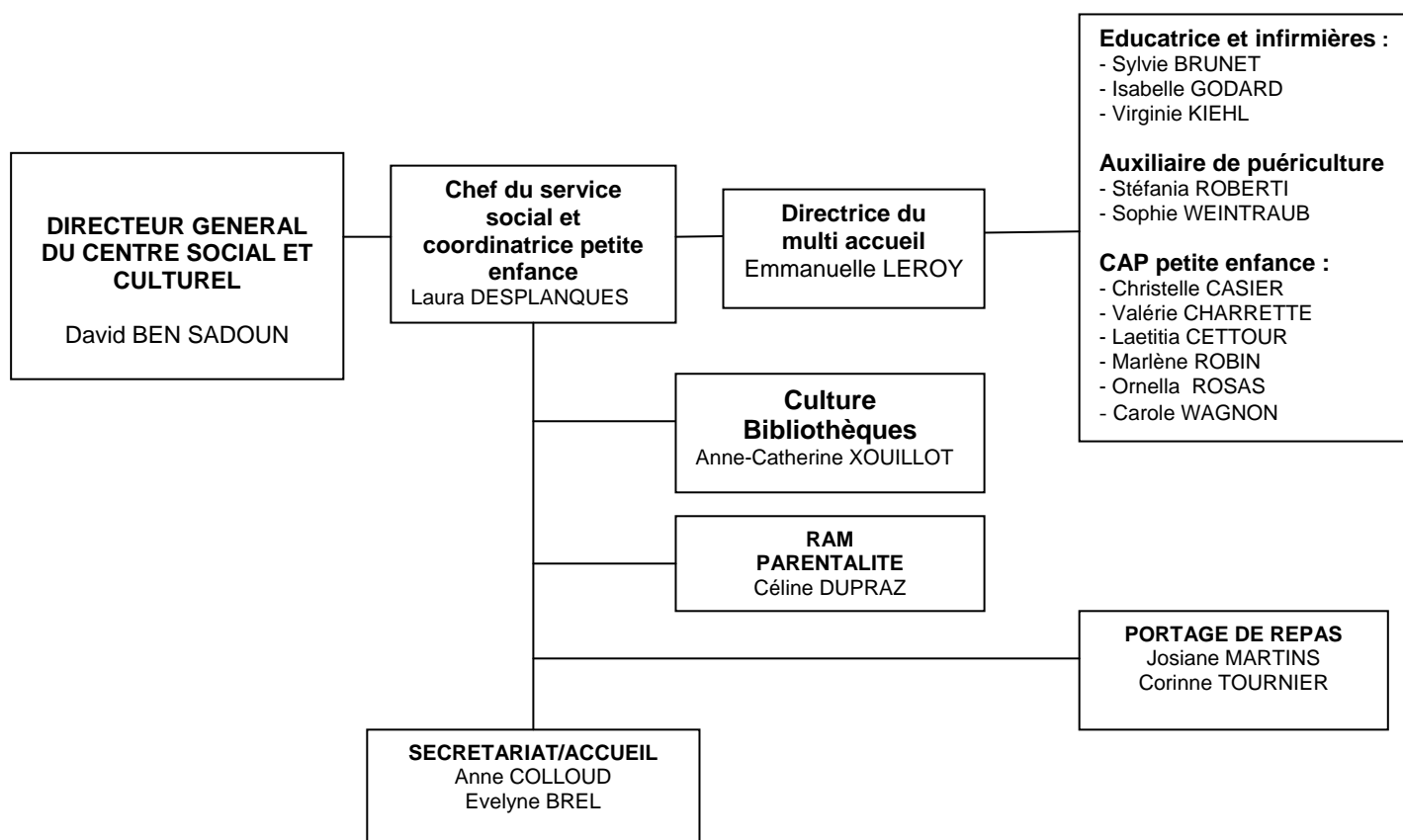
- la petite enfance
- la famille (parentalité – médiation familiale)
- les aînés
- le portage de repas
- la banque alimentaire
- le guichet social

Culture/animation :

- bibliothèques
- animations culturelles

ORGANIGRAMME

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL



LA PETITE ENFANCE

- Coordination Petite Enfance

- **La crèche intercommunale de 40 places**, située à Allinges accueille aujourd'hui plus de 70 enfants.

L'équipe de professionnelles est constituée d'infirmières, d'une éducatrice « jeunes enfants », d'auxiliaires de puériculture et d'animatrices.

La crèche est séparée en trois sections, une de 10 places réservée aux nourrissons, deux de 15 places chacune pour les enfants de 1 à 2 ans et de 2 à 3 ans. L'accueil fixe représente la majorité des places occupées, cependant des places de halte garderie restent disponibles.

Depuis la rentrée, un médecin référent assure sur le site des permanences mensuelles.

- **le Relais Assistants Maternels (RAM) :**

90 assistantes maternelles exercent sur le territoire, ce qui représente une capacité d'accueil d'environ 220 places.

Au total ce sont donc près de 300 places réservées à l'accueil de la petite enfance.

LA FAMILLE

Parentalité : quatre animations-débats sont proposées chaque année, sur des thèmes déterminés par les choix exprimés par le public qui y assiste. L'année 2008 a été consacrée à l'adolescence.

Ouvertes à tous, y compris aux habitants extérieurs aux Collines du Léman, les débats sont animés par des intervenants professionnels.

Une médiatrice familiale consulte deux fois par mois au siège des Collines et reçoit sur rendez-vous les parents en difficultés ou les familles en conflit.

LES SENIORS

Des sorties « actifs + » sont régulièrement proposées aux aînés. Accompagnées par du personnel du centre social et culturel, les excursions se font en journée ou demi-journée. Le prix des sorties varie selon la destination et la distance, tout en restant accessible au plus grand nombre. Le trajet s'effectue en autocar.

LE PORTAGE DE REPAS

Réservé d'abord aux seniors, ce service est à présent étendu à l'ensemble de la population de la communauté de communes, sans limite d'âge ou plafond de ressources. Il contribue au maintien à domicile des plus âgés en soutenant les familles et participe à la lutte contre leur isolement. Confectionnés aux Hôpitaux du Léman, les repas en liaison froide, sont livrés du lundi au samedi au domicile du bénéficiaire par deux porteuses de repas qui travaillent en alternance. Leur visite quotidienne est pour les bénéficiaires une occasion d'échange avec le monde extérieur. Elles ont également un rôle de veille et d'alerte si le besoin s'en fait sentir.

120 repas sont distribués chaque semaine dans chacune des communes du territoire. Ils sont facturés 7€ et peuvent faire l'objet d'une aide dans le cadre des dispositifs d'aides personnalisées aux personnes âgées ou handicapées du Conseil Général, voire des C.C.A.S.

LA BANQUE ALIMENTAIRE

La communauté de communes renouvelle régulièrement la convention qui la lie à la Banque Alimentaire. Ainsi, des colis alimentaires sont distribués aux familles les plus démunies chaque semaine de l'année, uniquement sur recommandation de l'assistante sociale.

Une participation d'un euro par personne est demandée aux bénéficiaires qui reçoivent en échange un complément évalué en fonction de la composition de la famille.

Plus de 600 colis sont distribués chaque année.

ACCUEIL ET GUICHET SOCIAL POUR TOUS

Accueil des publics :

Un accueil est réservé aux habitants des Collines désireux d'entreprendre des démarches d'aide sociale. Ils sont ensuite orientés vers les services adéquats.

Par ailleurs, la communauté de communes accueille les permanences suivantes :

Assistante sociale : 2 permanences mensuelles (2 à 4 rendez-vous par permanence)

En plus des visites qu'elle peut effectuer à leur domicile, l'assistante sociale reçoit les habitants du territoire en difficulté, les conseille et les accompagne dans les démarches de demandes d'aides qu'ils peuvent effectuer et leur permet un accès éventuel au panier alimentaire.

Médiatrice : 2 à 3 permanences mensuelles (1 à 2 rendez-vous par permanence)

En toute confidentialité, la médiatrice reçoit les familles en conflit et les aide à renouer le dialogue et à trouver des solutions d'apaisement.

Puéricultrice : 4 permanences mensuelles sans rendez-vous.

Pour les jeunes parents du territoire, cette permanence qui débute le 20 novembre prochain, journée internationale des droits de l'enfant, leur donnera l'occasion d'accéder facilement aux conseils de soins d'une professionnelle. Présente une demi-journée par semaine, une puéricultrice leur offrira un temps d'écoute et d'échange qui pourra être complété si nécessaire par une consultation médicale auprès du médecin de P.M.I.

Médecin P.M.I : 1 permanence mensuelle sur rendez-vous.

En complément de la permanence puériculture, une consultation médicale sera mise en place dès le 20 novembre, une fois par mois pour les nouveaux nés des familles du territoire. Dans une démarche avant tout préventive, un médecin de P.M.I assurera une consultation gratuite et dispensera des conseils et des informations aux parents des tous petits.

LA VIE CULTURELLE ET L'ANIMATION

LE RESEAU INTERBIBLIOTHEQUES

Il est composé de quatre bibliothèques municipales - Armoy, Cervens, Orcier et Perrignier - qui ont pour mission de favoriser l'accès à la lecture pour l'ensemble de la population du territoire des Collines du Léman. L'abonnement est gratuit pour ses habitants et permet aux lecteurs d'emprunter et de rendre les livres indifféremment dans l'une des quatre bibliothèques.

Chaque bibliothèque est gérée par une équipe de bénévoles, appuyées par une bibliothécaire professionnelle (le plus souvent à temps partiel), recrutée par la commune.

Le réseau des bénévoles est composé de 45 habitants.

L'agent du Centre Social et Culturel anime le projet global pour la lecture et l'accès à la culture, et coordonne l'ensemble des actions mises en œuvre.

Les bibliothèques sont également un lieu d'accueil pour des heures du conte, goûters-lecture et expositions diverses, photos, peinture, poterie...

L'ANIMATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE

A sa seule initiative, ou en partenariat avec des associations communales ou la M.A.L (Maison des Arts et des Loisirs), le Centre Social et Culturel organise plusieurs manifestations tout au long de l'année. Sportives et/ou culturelles, ces manifestations donnent aux habitants la possibilité de participer de près à des événements collectifs du territoire.

Voyage musical en Chablais, Fête du Fromage, Itinéraires alpestres, journées patrimoniales ou course chablaisienne, sont autant d'occasions de rencontres amicales et familiales au cœur des villages.

L'organisation des manifestations s'appuie fortement sur un partenariat avec les communes et l'investissement de nombreux bénévoles, habitants du territoire.

3. UNE DEMARCHE GLOBALE POUR UN PROJET SOCIAL PARTAGE.

Le Centre Social et Culturel au sein de la communauté de communes

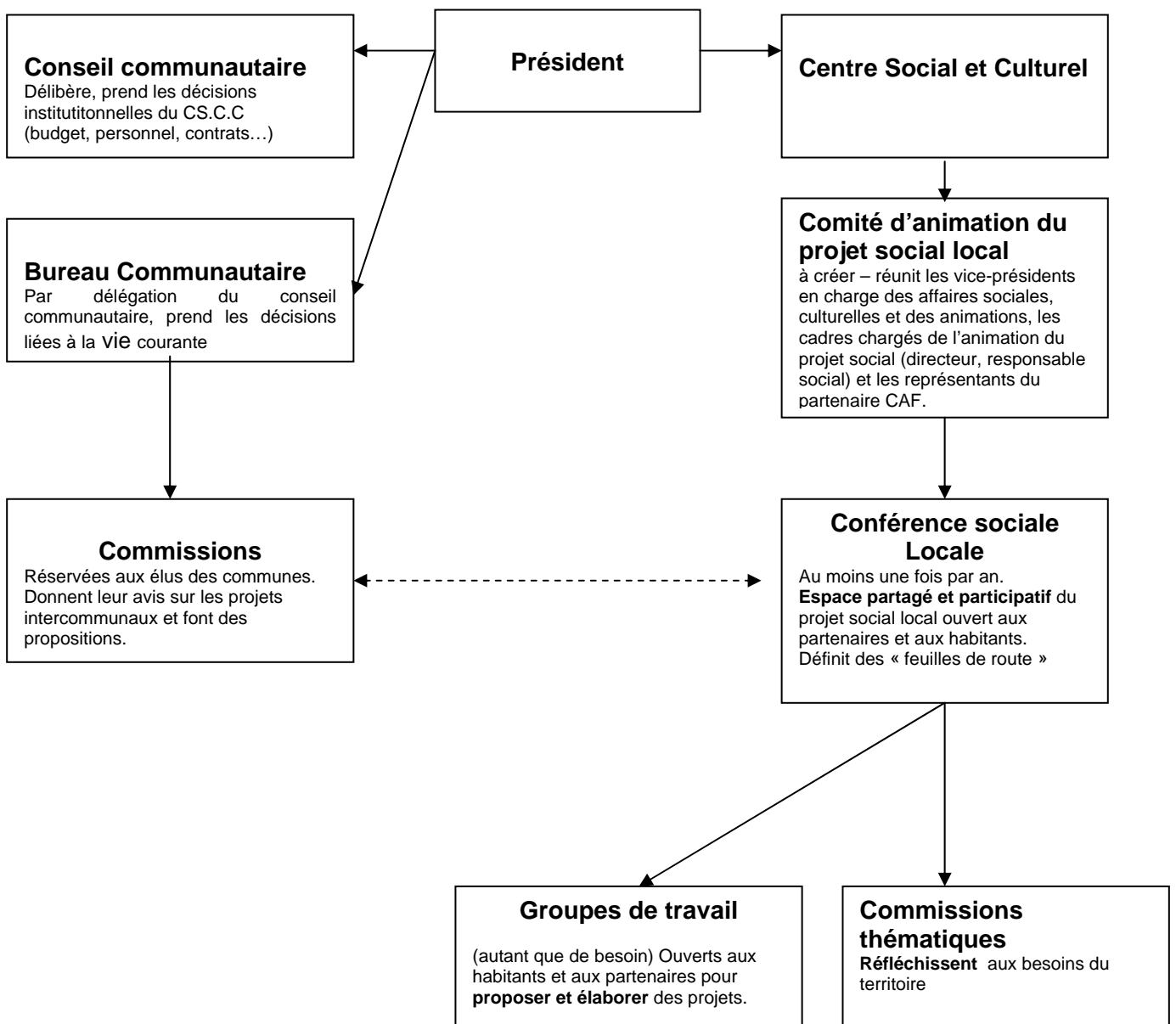
Le défi de gérer un Centre Social et Culturel au sein d'une communauté de communes permet au quotidien :

- d'avoir un ancrage territorial fort grâce au maillage constitué de communes de petites tailles,
- de repérer les besoins émergents du territoire et de la population en s'appuyant sur un contact direct avec les habitants,
- de profiter de la dynamique communautaire qui permet de mettre en lien les questions sociales avec les questions économiques et environnementales, pour s'inscrire dans une démarche de développement durable du territoire.

Les instances décisionnelles du Centre Social et Culturel sont confondues avec celles de la Communauté de Communes, néanmoins des instances propres au Centre Social et Culturel existent et se développent dans le cadre de ce Projet Social.

3.1 Gouvernance du Centre Social et Culturel

Instances décisionnelles statutaires : la recherche d'une imbrication entre projet social et projet de territoire.



3.2 La première conférence sociale locale du 7 octobre

Première étape d'une démarche participative pérenne, la conférence sociale locale organisée le 7 octobre dernier a permis d'affiner les thématiques autour desquelles il convenait de concentrer les prochaines actions.

Elle a réuni une cinquantaine de participants, tous habitants du territoire, acteurs au sein d'associations, bénévoles, simples citoyens, ainsi que quelques élus. (liste des participants en annexe).

Ce panel représentatif de la population a répondu à une série de questions autour de sept des principaux domaines d'intervention du service social.

Le public disposait d'un total de cinq points à attribuer à sa convenance aux différentes réponses proposées quelque soit leur nombre. Il était également possible de grouper les points sur un seul choix.

Cette méthode a permis de réaffirmer le souhait que chaque participant (habitant, professionnel, élu) puisse exprimer ses idées de manière égale.

Les réponses analysées ont été représentées sous forme de graphique afin de rendre plus lisibles les différentes thématiques sur lesquelles le public souhaite voir amplifier ou développer des actions.

Les questions ont porté sur les domaines suivants :

- . Les personnes âgées
- . Les plus démunis
- . La petite enfance
- . La famille
- . La vie culturelle
- . L'emploi
- . La jeunesse

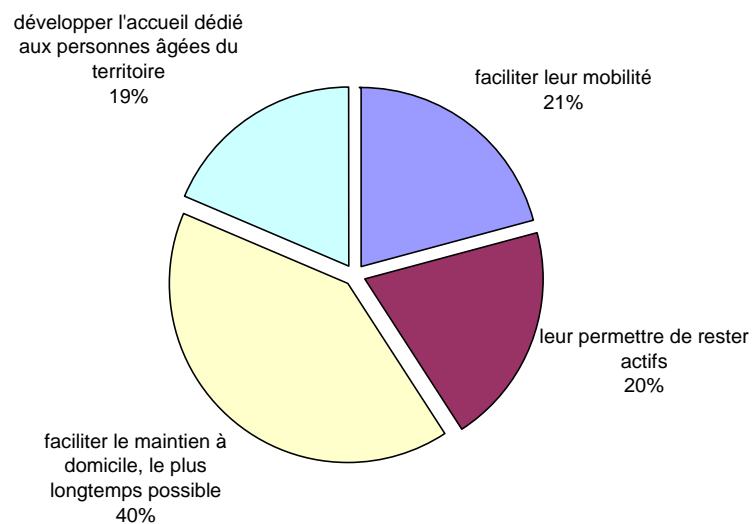
LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA CONFERENCE

1. Les personnes âgées.

En direction des personnes âgées, la priorité c'est :

- faciliter leur mobilité
- leur permettre de rester actifs
- faciliter le maintien à domicile, le plus longtemps possible

FICHE 1 / PERSONNES AGEES



Problématiques prioritaires retenues par la Conférence Sociale Locale :

faciliter et encourager le maintien à domicile.

Il s'agit de renforcer le réseau des acteurs du maintien à domicile en créant au sein des villages un réseau de délégués de proximité nommés par le maire. Constitué de membres de CCAS ou de bénévoles au sein d'associations, il fera le lien entre les personnes âgées isolées et le réseau central des services à domicile.

Il permettra de repérer plus aisément les nouveaux besoins et d'y répondre en développant des services adaptés.

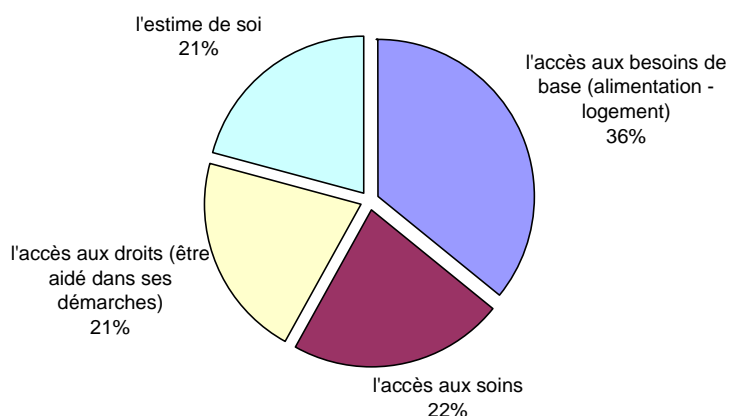
Prise en compte dans les orientations du projet social : volet 3 du programme d'actions « bien vieillir dans son quartier, dans son village ».

2. Les plus démunis :

En direction des plus démunis, la priorité c'est faciliter :

- l'accès aux besoins de base (alimentation – logement)
- l'accès aux soins
- l'accès aux droits (être aidé dans ses démarches)
- l'estime de soi

FICHE 2 / PLUS DEMUNIS



Problématiques prioritaires retenues par la Conférence Sociale Locale :

Faciliter l'accès aux besoins de base.

Les acteurs bénévoles du territoire doivent pouvoir s'investir dans la réalisation du projet social. Les actions à développer conduiront à soutenir le bénévolat en encourageant le partenariat entre les associations et le service social du Centre social et culturel en permettant aux plus démunis de conserver une vie digne, au sein de la population, et sans mise à la marge.

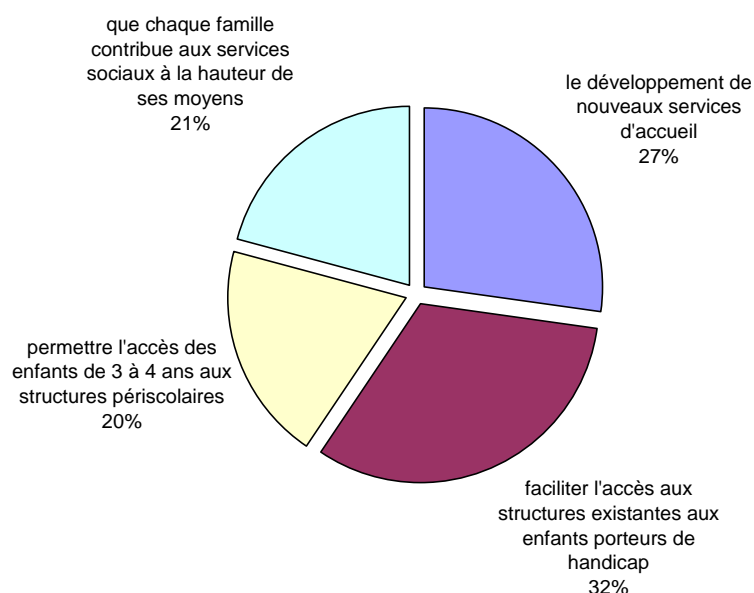
Prise en compte dans les orientations du projet social : volet 5 du programme d'actions: construire un territoire solidaire.

3. La petite enfance :

En direction de la petite enfance, la priorité c'est :

- le développement de nouveaux services d'accueil
- faciliter l'accès aux structures existantes aux enfants porteurs de handicap
- permettre l'accès des enfants de 3 à 4 ans aux structures périscolaires
- que chaque famille contribue aux services sociaux à la hauteur de ses moyens

FICHE 3 / PETITE ENFANCE



Problématiques prioritaires retenues par la Conférence Sociale Locale :

Faciliter l'accès aux structures existantes aux enfants porteurs de handicap.

L'objectif est d'apporter des réponses à des besoins croissants d'accueil de la petite enfance. Il faudra pour cela recenser les différents types d'accueil possibles, individuels et collectifs, créer ou renforcer les réseaux existants et encourager la formation des professionnelles de l'accueil individuel. Les parents devront également être associés aux actions mises en place, bénéficier du libre choix du mode d'accueil de leurs enfants et d'une équité d'accès aux services petite enfance, notamment pour les enfants porteurs de handicap.

Prise en compte dans les orientations du projet social : volet 1 du programme d'actions:

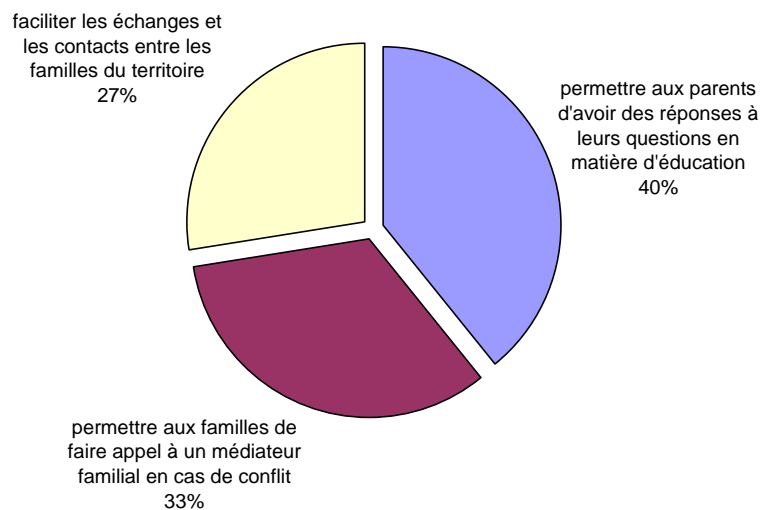
« accueillir la petite enfance ».

4. La famille :

En direction des familles, la priorité c'est :

- permettre aux parents d'avoir des réponses à leurs questions en matière d'éducation
- permettre aux familles de faire appel à un médiateur familial en cas de conflit
- faciliter les échanges et les contacts entre les familles du territoire

FICHE 4 / FAMILLES



Problématiques prioritaires retenues par la Conférence Sociale Locale :

Permettre aux parents d'avoir des réponses à leurs questions en matière d'éducation.

Le développement de moments d'échanges entre des familles du territoire et des professionnels et la remise en route du projet de café des parents contribueront à l'accompagnement des familles en difficulté.

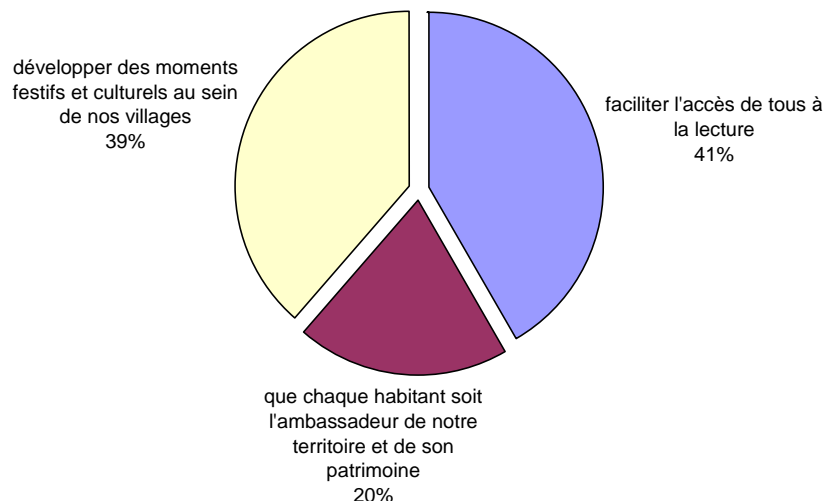
Prise en compte dans les orientations du projet social – volet 4 du programme d'actions :
« soutenir la famille et la parentalité ».

5. La vie culturelle :

Dans le domaine de la vie culturelle, la priorité c'est :

- faciliter l'accès de tous à la lecture
- que chaque habitant soit l'ambassadeur de notre territoire et de son patrimoine
- développer des moments festifs et culturels au sein de nos villages

FICHE 5 / VIE CULTURELLE



Problématiques prioritaires retenues par la Conférence Sociale Locale :

Problématique : faciliter l'accès de tous à la lecture.

Dans tous les domaines concernés, la population est présente par le biais des bénévoles. Accompagnée par les services du Centre Social et Culturel, elle participe directement à la mise en place d'actions pour tous les publics du territoire.

Le renforcement du réseau des bibliothèques et le développement des offres culturelles participent directement au dynamisme culturel et patrimonial du territoire et offrent à tous les habitants un accès facilité à la lecture et à la culture.

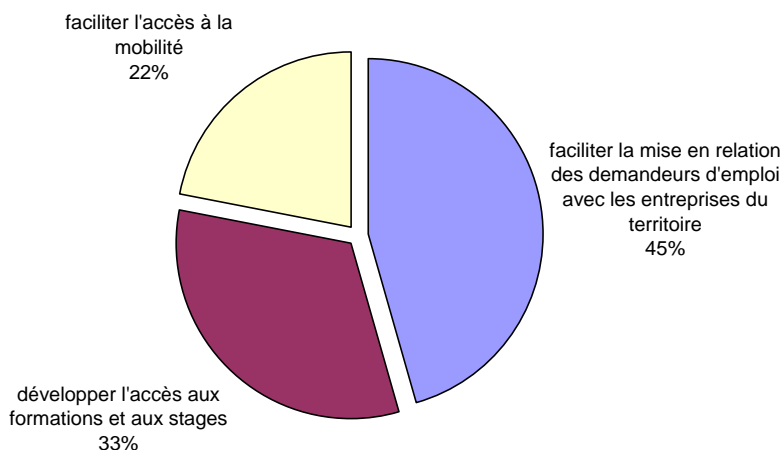
Prise en compte dans les orientations du projet social – volet 6 du programme d'actions : « faciliter l'accès à la culture et au patrimoine ».

6. L'emploi :

En matière d'emploi, la priorité c'est :

- faciliter la mise en relation des entreprises du territoire
- développer l'accès aux formations et aux stages
- faciliter l'accès à la mobilité

FICHE 6 / EMPLOI



Problématiques prioritaires retenues par la Conférence Sociale Locale :

Faciliter la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises du territoire.

Permettre aux jeunes de trouver un stage ou un apprentissage parmi le réseau d'entreprises du territoire est l'un des objectifs auxquels il faudra s'attacher à répondre. Cet objectif passe par un recensement des besoins qui sera effectué grâce à une collaboration étroite avec nos partenaires.

Par ailleurs, l'accès à l'emploi sera facilité si la mobilité sur le territoire est encouragée.

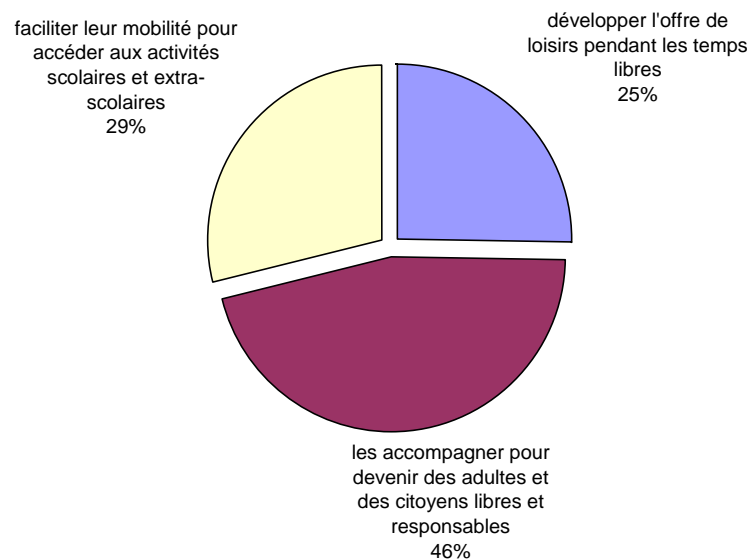
Prise en compte dans les orientations du projet social – volet 7 du programme d'actions : «faciliter l'accès à l'emploi ».

7. La jeunesse :

Pour les enfants et les jeunes du territoire, la priorité c'est :

- développer l'offre de loisirs pendant les temps libres
- les accompagner pour devenir des adultes et des citoyens libres et responsables
- faciliter leur mobilité pour accéder aux activités scolaires et extra-scolaires

FICHE 7 / ENFANTS ET JEUNES



Problématiques prioritaires retenues par la Conférence Sociale Locale :

Accompagner les jeunes pour qu'ils deviennent des adultes et des citoyens libres et responsables

Les jeunes habitants du territoire doivent se sentir partie prenante du projet social. Ils devront donc être impliqués dans les projets qui les concernent afin de s'en sentir en partie responsables et reconnus comme des acteurs majeurs de la vie associative locale. Des temps de loisirs éducatifs seront installés. Ils mobiliseront à différente échelle, les acteurs des services jeunesse et les parents, et faciliteront le maintien du lien et du dialogue avec les jeunes.

Prise en compte dans les orientations du projet social – volet 2 du programme d'actions :
« donner toute leur place aux enfants et aux jeunes »

4. LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le tableau ci-joint rassemble tous les champs d'action sur lesquels le centre social et culturel intervient. Il est apparu plus cohérent d'inscrire ces actions au sein d'un tableau générique qui rassemble l'ensemble des thématiques qui intéressent les habitants. L'objectif étant de réaliser un projet social global de territoire, qui répond à leurs besoins à tous les âges de la vie.

Note de lecture du tableau

Les domaines sont classés par volet.

Une colonne « orientation – axe » correspond aux actions engagées ou à engager.

Les colonnes « poursuivre, amplifier, développer » indiquent si ces actions sont déjà engagées, doivent être confortées, ou s'il convient de les mettre en œuvre.

Les moyens d'actions correspondent à la marche à suivre.

Les indicateurs de résultats indiquent la façon dont on mesure la réussite de l'objectif.

5. EVALUATION – SUIVI

Plusieurs instances seront chargées de l'évaluation et du suivi du projet social. (Cf organigramme p.9).

Un comité de pilotage du projet (ou comité d'animation du projet social local) sera mis en place et assurera la coordination du projet entre le centre social et culturel et la CAF. Il réunira les vices présidents en charge des affaires sociales, culturelles et de l'animation, des cadres du centre social et un représentant du partenaire CAF.

Une conférence sociale locale sera organisée chaque année. Elle réunira les habitants du territoire, membres d'associations ou simples citoyens, des élus et des techniciens du centre social et culturel. Son objectif principal sera d'établir un diagnostic des actions à encourager pour répondre au plus près aux besoins des habitants.

Des groupes de travail seront constitués selon des feuilles de route circonscrites (dans leur objet et dans leur durée) pour proposer et élaborer des projets répondant aux besoins des habitants. Ils seront composés d'habitants et de personnes intéressées par les sujets abordés, et seront le plus souvent animés par les techniciens du centre social.

Des commissions thématiques formées d'élus, de techniciens et d'habitants du territoire seront chargées de réfléchir sur les enjeux sociaux du territoire, l'évolution des besoins ou l'évaluation d'actions particulières.

Programme d'actions 2009/2011 - Projet Social et Culturel des Collines du Léman

| Volet | Orientation / Axe | Actions | Poursuivre | Amplifier | Développe | Moyens d'action | Indicateurs de réussite / effets attendus | Partenaires | |
|---|----------------------|---|---|-----------|-----------|-----------------|---|--|---|
| 0 ANIMATION DU PROJET SOCIAL LOCAL | | | | | | | | | |
| | 01 | Stratégie globale | Mettre en œuvre une démarche continue de prospective sociale | | X | | Mettre en œuvre l'organisation des Conférences Sociales locales et des groupes participatifs associés Lancer la démarche d'élaboration d'un schéma Petite enfance et un projet global d'animation et de développement culturel... Lancer des démarches de prospective de besoin Elaborer un observatoire des données en continue | Propositions de nouveaux services Nouveaux modes d'accueil Réponses aux besoins de la population (horaires atypiques pour la petite enfance...) Développement et mise en œuvre du projet social | CAF Tout partenaire du territoire Habitants |
| | 02 | Coordination et pilotage | Coordonner l'action et la performance des services | X | | | Faire partager le projet social aux équipes et aux partenaires Installer une veille préventive au sein des équipes (petite enfance, jeunesse...) Accompagner la qualification des acteurs du projet | Détecter les difficultés et y remédier Impliquer chacun dans une démarche de projet collaborative (notamment pour l'élaboration des projets pédagogiques) Formations pour les acteurs du projet (BAFA / BAFD pour les animateurs volontaires, qualification des bénévoles des bibliothèques, Plan de formation des agents du CSC...) | |
| 1 ACCUEILLIR LA PETITE ENFANCE | | | | | | | | | |
| 11 | 111 | Accueil individuel (Assistants maternelles, garde d'enfants à domicile..) | Faciliter l'accès à un mode d'accueil individuel | X | | | RAM Utilisation des ressources existantes (site Internet / monenfant.fr...) | Mise en relation de l'offre et de la demande (Suivi des demandes des familles - soutien des A.M. dans la recherche d'employeurs) Information, orientation et aide à la rédaction de contrats | PMI - CAF |
| | 112 | | Renforcer le réseau d'assistantes maternelles | | X | | RAM (programme d'activités régulières...) | Implication des assistantes maternelles dans les activités du Relais | PMI - CAF |
| | 113 | | Soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles | | X | | Formations, temps d'échanges en direction des assistantes maternelles communication en direction de tous (A.M., parents, partenaires, habitants...) | Reconnaissance des assistantes maternelles comme des professionnelles à part entière | PMI - CAF |
| | 114 | | Reconnaître la garde d'enfant à domicile comme un mode d'accueil à part entière | | | X | Ouverture des activités du RAM aux employées à domicile - gardes d'enfants | Connaissance des gardes d'enfant à domicile du territoire Reconnaissance de ce mode d'accueil de la petite enfance (professionnelles à part entière ?...) | PMI - CAF |

Programme d'actions 2009/2011 - Projet Social et Culturel des Collines du Léman

| Volet | Orientation / Axe | Actions | Poursuivre | Amplifier | Développe | Moyens d'action | Indicateurs de réussite / effets attendus | Partenaires | |
|-------|----------------------|---|---|-----------|-----------|-----------------|--|---|-----------|
| | | | X | | X | | | | |
| 12 | 121 | Accueil collectif | Maintenir l'accès des habitants des collines du Léman aux places en crèche | X | | | Crèche des lutins des Collines | Taux d'occupation Maintien de l'offre de services existantes (40 places) | PMI - CAF |
| | 122 | | Développer des modes d'accueil collectif nouveaux sur le territoire | | | X | Elaboration du Schéma Petite Enfance | Projets nouveaux à définir (micro-crèches, crèches d'entreprises, jardins d'éveil...) | PMI - CAF |
| 13 | 131 | Place des parents | Faciliter la participation des parents au volet "petite enfance" du projet social | | | X | | Présence de représentants des parents / dans l'élaboration d'un schéma d'organisation des services petite enfance | PMI - CAF |
| | 132 | | Permettre la création d'un conseil de crèche | | | X | | Implication directe des parents dans la vie de la structure / choix structurants (règlement intérieur...) / organisation quotidienne / participation à des actions... | PMI - CAF |
| | 133 | | Ouvrir les activités du RAM aux parents | | X | | | Participation des familles aux activités du RAM comme bénéficiaires et comme acteurs (journal, rencontres...) | PMI - CAF |
| 14 | 141 | Libre choix du mode d'accueil et équité d'accès aux services petite enfance | Adapter l'offre de services aux moyens de chacun | X | | | Révision tarifaire | Chacun contribue à hauteur de ses moyens Maintien d'une mixité sociale dans la fréquentation des services | PMI - CAF |
| | 142 | | Des services adaptés aux besoins de chacun | | X | | Révision du règlement intérieur | Adapter les critères d'attribution de places en crèche aux besoins du territoire (temps complet / temps partiel ? ...) | PMI - CAF |
| 15 | 151 | Accès aux droits des enfants | Ouvrir des permanences gratuites d'accès aux soins (médecin crèche + permanences PMI) | | | X | Installation de permanences hebdomadaires de PMI Partenariat avec le CG74 | Accès gratuit à l'information / prévention des familles (notamment les plus démunis) Accès aux soins | PMI - CAF |
| | 152 | | Accueillir les enfants porteurs de handicap | X | | | Détection des besoins Adaptation des moyens humains (Formation du personnel), matériels et organisationnels | Accueil réel d'enfants porteurs de handicap Egalité de droit et de services entre les enfants | PMI - CAF |

Programme d'actions 2009/2011 - Projet Social et Culturel des Collines du Léman

| Volet | Orientation / Axe | Actions | Poursuivre | Amplifier | Développe | Moyens d'action | Indicateurs de réussite / effets attendus | Partenaires |
|--|----------------------|--|------------|-----------|-----------|--|---|---|
| | | | | | | | | |
| 2 DONNER TOUTE LEUR PLACE AUX ENFANTS ET AUX JEUNES | | | | | | | | |
| 21 | 211 | Temps de l'enfants et accueil de loisirs | | X | | Centre de loisirs sans hébergement Mini-camps Sorties thématiques (ski, natation..) Réflexion sur les besoins d'accueil et la politique tarifaire (groupe de travail à constituer) | Développement de l'offre de loisirs éducatifs Bénéficiaires (quel que soit les ressources des familles) Tarifs adaptés aux ressources des bénéficiaires | FOL (délégué DSP) |
| | 212 | | | | X | Relations de travail avec l'école, les clubs et associations, les familles... | Partenariat Cohérence des actions en direction des enfants et des jeunes | FOL (délégué DSP) ; Ecoles ; Parents ; Associations |
| | 213 | | | | X | En lien avec le volet 6 : culture - patrimoine | Offre nouvelle d'activité | FOL (délégué DSP) ; Associations ; Bibliothèques |
| 22 | 221 | Implication des parents | | X | | Conseil de structures ? | Implication des familles dans la proposition de l'offre de loisirs sur le territoire et dans le fonctionnement des services existants | FOL (délégué DSP) ; Parents |
| | 222 | | X | | | En lien avec le volet 4 : Famille - parentalité | | REAAP ; CG74 FOL (délégué DSP) ; Parents |
| 23 | 231 | Citoyenneté des enfants et des jeunes | | | X | Accompagnement des projets des enfants et des jeunes Relations avec les projets de Conseils d'enfants et de jeunes Ouverture aux enfants et aux jeunes dans l'organisation d'événements locaux ou dans la vie associative locale | Emergence de projets portés par des enfants et des jeunes (ex. création d'un skate-park à Orcier...) Implication dans les événements locaux | FOL (délégué DSP) ; Communes |
| | 232 | | | X | | | Participation aux bilans d'activité et à la proposition d'activités nouvelles | FOL (délégué DSP) |

Programme d'actions 2009/2011 - Projet Social et Culturel des Collines du Léman

| Volet | Orientation / Axe | Actions | Poursuivre | Amplifier | Développe | Moyens d'action | Indicateurs de réussite / effets attendus | Partenaires |
|-----------|--|--|------------|-----------|-----------|--|--|---|
| | | | | | | | | |
| 3 | BIEN VIEILLIR DANS SON QUARTIER, DANS SON VILLAGE | | | | | | | |
| 31 | 311 | Réseau des acteurs du maintien à domicile | X | | | Portage de repas à domicile Partenariat avec les acteurs du maintien à domicile | Bénéficiaires Accès aux services | CCAS des communes, pôle gérontologique du CG74, service de téléalarme, ADMR, services à domicile, téléalarme... |
| | 312 | Créer un réseau de délégués de proximité | | | X | un réseau de délégués de proximité pour faire le lien entre les personnes âgées, isolées et dépendantes et le réseau des services à domicile | 1 délégué par commune ou quartier | idem |
| 32 | 321 | Développement des services sur le territoire | X | | | Portage de repas à domicile ouvert à tous quel que soit : l'âge, les revenus ou le niveau de dépendance | Nombre et qualité des bénéficiaires | + Hôpitaux du Léman |
| | 322 | Faire émerger de nouveaux services (adaptation de l'habitat, accès à des structures d'accueil adaptées, aides aux courses, transport...) | | | X | PLH : Programme Local de l'Habitat Programme Global de déplacement (PGD) Impulsion / réflexion pour la mise en œuvre de nouveaux services (groupe de travail à constituer) | Réponse aux besoins de la population et du vieillissement sur le territoire Projets nouveaux Implantation sur le territoire de nouveaux "fournisseurs de services" | idem |
| 33 | 331 | Lien social - convivialité | X | | | Sorties "Actifs +" | Rythme et originalité des sorties Implication des participants dans leur préparation Nombre et diversité des participants Satisfaction (par questionnaire) | Selon les activités |
| | 332 | Donner toute leur place aux seniors dans la vie sociale et intergénérationnelle | | | X | Groupe de travail à constituer pour envisager des actions nouvelles sur ce thème : rencontres intergénérationnelles, transfert de savoirs et d'expériences (patrimoine local, aides aux devoirs, parrainage emploi...) | Elaboration d'un programme d'actions | Tous partenaires |

Programme d'actions 2009/2011 - Projet Social et Culturel des Collines du Léman

| Volet | Orientation / Axe | Actions | Poursuivre | Amplifier | Développe | Moyens d'action | Indicateurs de réussite / effets attendus | Partenaires | |
|--|-------------------|-------------------------------|--|-----------|-----------|---|---|---|--|
| 4 SOUTENIR LA FAMILLE ET LA PARENTALITE | | | | | | | | | |
| 41 | 411 | Parentalité | Permettre aux parents d'accéder à des réponses professionnelles à leurs questions d'ordre éducatif | | X | Animations-débat (4 par an) Café des parents (à ré-imaginer et réactiver) | Participation - fréquentation Satisfaction (par questionnaire) Retours et "interpellations" par les familles | REAAP ; CG74 ; Communes | |
| | 412 | | Soutenir les familles dans des situations difficiles (ruptures, conflits...) | X | | Permanences d'une médiatrice Lien avec les dispositifs existants (Antenne de Justice et du Droit...) | Information et orientation des demandeurs Notoriété des dispositifs (communication) | Médiatrice (Maryline DUPRAZ) | |
| 42 | 421 | Santé | Inscrire l'activité du CSC dans une démarche de santé communautaire | X | | Rally santé du Chablais Appropriation de nouveaux enjeux de santé publique | Partenariat avec l'opération Rally Santé Emergence de projets nouveaux | REAAP ; CG74 | |
| 5 CONSTRUIRE UN TERRITOIRE SOLIDAIRE | | | | | | | | | |
| 51 | 511 | Place des bénévoles | Soutenir le développement du bénévolat | | | X | Bourse au bénévolat | Implication bénévole dans les actions du territoire Reconnaissance symbolique de l'implication bénévole Renouvellement des cadres associatifs | Associations |
| | 512 | | Impliquer les bénévoles dans les actions du projet social et culturel | | X | | Réseau des 45 bénévoles des bibliothèques Autres actions à envisager | Emergence de projets portés par les bénévoles | Communes (4 bibliothèques) |
| 52 | 521 | En direction des plus démunis | Permettre à chacun d'accéder aux besoins de base (alimentation, logement..) | X | | | Action "panier alimentaire" PLH : Programme Local de l'Habitat, en cours d'élaboration par la Communauté de Communes Partenariat avec d'autres dispositifs d'aide (vêtements....) | Répondre aux besoins des plus démunis | Assistante sociale (CG74) ; Banque alimentaire ; Fring'halles |
| | 522 | | Mettre en œuvre un accueil et guichet social pour tous | X | | | Organisation du pilotage du CSC Partenariats Ressources documentaires | Accueil, information et orientation des demandeurs Immédiateté de l'accès à l'information | Assistante Sociale (CG74) ; tous partenaires |
| 6 FACILITER L'ACCES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE | | | | | | | | | |
| 61 | 611 | Offres culturelles | Définir un projet global d'animation et de développement culturel et patrimonial | | | X | Arrivée d'un nouveau chargé d'animation et de développement culturel à compter du 1er novembre 2009 | Projet participatif impliquant l'ensemble des acteurs (élus, techniciens, bénévoles...) Finalisation d'un programme global | Savoie Biblio Communes (4 bibliothèques) Associations (M.A.L., Amis des Musées...) |

Programme d'actions 2009/2011 - Projet Social et Culturel des Collines du Léman

| Volet | | Orientation / Axe | Actions | Poursuivre | Amplifier | Développe | Moyens d'action | Indicateurs de réussite / effets attendus | Partenaires |
|---------------------------------------|------------|-----------------------|--|------------|-----------|-----------|---|--|---|
| | 612 | | Actions événementielles d'animations culturelle et patrimoniale | X | | | Programme d'animation culturelle et patrimoniale (Fête du Fromage, Cyclotouriste Journées du patrimoine, Chemins de Traverse...) | Programme d'animation Participation - fréquentation au regard des objectifs initiaux de chaque événement | Communes Associations (M.A.L., Amis des Musées...) |
| | 613 | | Soutenir le réseau des bibliothèques | X | | | Programme d'activité du réseau des bibliothèques (Fenêtres sur contes, expositions, rencontres d'auteurs, actions avec les scolaires...) Liens avec les acteurs des autres volets du projet social (enfance, jeunesse..) | Activité du réseau Fréquentation des bibliothèques et des activités proposées Actions en lien avec crèches, centres de loisirs.. | Idem |
| 62 | 621 | Réseau de partenaires | Animer et coordonner les réseaux de bénévoles | X | | | Réseau des bénévoles des bibliothèques Bénévoles des associations partenaires Lien avec les actions du volet 51 : Solidarité / Place des bénévoles | Actions transversales Implication des bénévoles dans le projet social local | Idem |
| 7 FACILITER L'ACCES A L'EMPLOI | | | | | | | | | |
| 71 | 711 | Emploi des jeunes | Faciliter l'accès à une offre de stages et d'apprentissages | | X | | Ouverture de stages au sein du CSC Promotion auprès des partenaires Relais des dispositifs Etat / pôle emploi avec les acteurs du territoire (demandeurs d'emploi, établissements employeurs) | Evolution du nombre de stages / stagiaires | Mission locale ; Pôle Emploi ; Région Rhône-Alpes |
| | 712 | | Développer l'accès aux jobs saisonniers | | | X | Partenariat à créer avec la Mission locale | Evolution de l'accès à l'emploi saisonnier | Idem |
| 72 | 721 | Emploi pour tous | Assurer une veille de la situation de l'emploi | | | X | Observation des données Information auprès des acteurs de l'emploi (Pôle Emploi) | Prise en compte de la problématique dans le projet social | Idem |
| 73 | 731 | Mobilité | Faire émerger les besoins de mobilité et envisager les solutions | | | X | Réflexion à conduire | Evaluation des besoins Proposition de moyens à mettre en œuvre ou à mobiliser | Idem |